

# Fiche de Données de Sécurité CLOROKIT



Fiche du 14/10/2016, révision 2

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: CLOROKIT  
Code commercial: 10.030

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :  
Nettoyant tous usages. Procédé manuel  
Nettoyant tous usages. Procédé semiautomatique  
Emploi exclusivement professionnel.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:  
Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 -  
fax +39 0233501173

### Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)  
Centre Antipoisons Tel. 0140054848

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

# Fiche de Données de Sécurité

## CLOROKIT

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Dispositions particulières:

Aucune

Contient:

Sodium Hypochlorite

Dispositions particulières conformément à l'annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 1% - < 3%	Sodium Hypochlorite	CAS: 7681-52-9 EC: 231-668-3 REACH No.: 01-21194881 54-34	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290  3.8/3 STOT SE 3 H335  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.  3.2/1B Skin Corr. 1B H314  4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10. EUH031
>= 1% - < 3%	Potassium Cocoate	CAS: 61789-30-8 EC: 263-049-9	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 1% - < 3%	Sodium Laureth Sulfate	CAS: 68585-34-2	 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):

moins de 5 %: agents de surface anioniques; savon; agents de blanchiment chlorés.

Parfums.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

## Fiche de Données de Sécurité

### CLOROKIT

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le coulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

## Fiche de Données de Sécurité

### CLOROKIT

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas transvaser le produit dans d'autres boîtes. Utiliser toujours la boîte originale.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Sodium Hypochlorite - CAS: 7681-52-9

ACGIH - LTE: 0.5 mg/m<sup>3</sup> - STE: 1.5 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

Sodium Hypochlorite - CAS: 7681-52-9

Travailleur professionnel: 1.55 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 3.10 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 3.10 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1.55 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 3.10 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 3.10 mg/m<sup>3</sup> - Exposition:  
Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 0.260 mg/m<sup>3</sup>/d - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme,  
effets systémiques

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68585-34-2

Travailleur industriel: 2750 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 175 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 1650 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:  
Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 15 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long  
terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 52 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:  
Long terme, effets systémiques

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

Sodium Hypochlorite - CAS: 7681-52-9

Cible: Eau douce - valeur: 210 ng/l

Cible: Eau marine - valeur: 42 ng/l

Cible: STP - valeur: 4.69 mg/l

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68585-34-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.946 mg/kg

Cible: épurateur - valeur: 10000 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 0.071 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.45 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.545 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

## Fiche de Données de Sécurité

### CLOROKIT

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Propriétés	valeur	Méthode:	Notations:
Aspect et couleur:	gel transparent sans couleur	--	--
Odeur:	floral	--	--
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
pH:	12,5	--	--
Point de fusion/congélation:	N.D.	--	--
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	--	--
Point d'éclair:	non inflammable	--	--
Taux d'évaporation :	N.D.	--	--
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.	--	--
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	N.D.	--	--
Pression de vapeur:	N.D.	--	--
Densité de vapeur:	N.D.	--	--
Densité relative:	1,00 kg/L	--	--
Hydrosolubilité:	Complete	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non soluble	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.D.	--	--
Température d'auto-inflammabilité:	N.D.	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
Viscosité:	N.D.	--	--
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Propriétés oxydantes:	N.D.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Miscibilité:	N.D.	--	--
Liposolubilité:	N.D.	--	--
Conductibilité:	N.D.	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.D.	--	--

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

# Fiche de Données de Sécurité

## CLOROKIT

- Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
  - Aucun.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

Sodium Hypochlorite - CAS: 7681-52-9

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg - Durée: 4h

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68585-34-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4100 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles . exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles . exposition répétée;

j) danger par aspiration.

---

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Sodium Hypochlorite - CAS: 7681-52-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.01-0.1 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.01-0.1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.1-0.4 mg/l

Potassium Cocoate - CAS: 61789-30-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 11 mg/l - Durée h: 72

Sodium Laureth Sulfate - CAS: 68585-34-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 7.4 mg/l

## Fiche de Données de Sécurité

### CLOROKIT

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 27.7 mg/l

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 7.1 mg/l

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.95 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 1.2 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1 mg/l

Point final: EC10 - Espèces: BACT > 10 gl

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU : 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A (Sodium Hypochlorite)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Routier (ADR): 8

14.4. Groupe d'emballage : III

14.5. Dangers pour l'environnement : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant de agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

# Fiche de Données de Sécurité

## CLOROKIT

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).  
1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):Aucun  
15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 9 :

N.A. - Non applicable : les données ou la fonction ne sont pas applicables au produit .

Non pertinent : les données ou la fonction ne sont pas pertinentes pour déterminer les propriétés dangereuses du produit .

N.A. - Non disponible : données ou caractéristique , tout en étant potentiellement pertinents pour déterminer les propriétés dangereuses du produit , ne sont pas disponibles .

Paragraphe modifiés:

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

RUBRIQUE 4: Premiers secours

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

## Fiche de Données de Sécurité

### CLOROKIT

CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.